

*Mesurage géodésique.*—Publications:—N° 1, Nivellement précis—Certaines lignes dans Québec, Ontario et la Colombie Britannique; N° 2, Revision de la triangulation géodésique dans les provinces d'Ontario et de Québec; N° 3, Détermination de la longueur des lignes d'arpentage en métal dit invar, dans lequel entre le nickel 10239; N° 4, Nivellement précis—Certaines lignes dans Ontario et Québec; N° 5, Instructions aux géodésistes chargés du mesurage par voie de triangulation; N° 6, (Retiré de la circulation, les nivellements y contenus ayant fait l'objet de bulletins); N° 7, Appréciation de la position géodésique; N° 8, Instructions pour le nivellement précis; N° 9, Levés de plans et cartes topographiques des cités et des villes, première phase de l'urbanisme; N° 10, Instructions pour la construction de tours de triangulation; N° 11, Géodésie (sous presse); N° 12, Statistiques mathématiques de l'arpentage géodésique de London, Ont. (distribué à London, Ont.); N° 13, Erreurs de positions astronomiques dues à la déviation de la ligne à plomb; Instructions aux gardiens de phare; Usage de lampes électriques comme signaux; appendice n° 4 à la publication n° 5; L'arpentage géodésique du Canada; Opérations du 1er avril 1912 au 31 mars 1922; Publications de la Géodésimétrie internationale et de l'Union géophysique, 1922; Rapport de la section de géodésie; Géodésimétrie internationale et Union géophysique; seconde Conférence générale de Madrid, 1924; Opérations, du 1er avril 1922 au 31 mars 1924; Rapports annuels du Directeur de l'arpentage géodésique du Canada pour les exercices terminés les 31 mars 1918 à 1925. Bulletins de nivellement précis: A, Vancouver, C.B., et voisinage immédiat, se prolongeant dans l'est jusqu'à Mission, Matsqui et Huntingdon; B, d'Abbotsford à Resplendent, C.B., Spence Bridge à Brodie, C.B., Mission à Hope, C.B.; C, Saskatoon à Prince George, C.B., Prince Rupert à Prince George, C.B.; D, Calgary, Alberta, à Kamloops, C.B., Revelstoke à Arrowhead, C.B., Sicamous à Okanagan Landing, C.B.; E, Kipp, Alberta, à Golden, C.B., Bull River à Kootenay Landing, C.B.; F, Calgary à Lethbridge, Alberta, Calgary à Toffield, Alberta, Camrose à Witasikiwin, Alberta; G, Moose Jaw, Sask. à Coutts, Alberta, Swift Current, Sask. à la frontière internationale; H, Irricana à Medicine Hat, Alberta; Bassano, Alberta, à Swift Current, Sask.; I, Stephen, Minn., à Regina, Sask., Regina à Prince Albert, Sask.; J, Napinka à Neepawa, Man., Minnedosa, Man., à Regina Sask., Yorkton à Saska'oon, Sask., Colonsay à Prince Albert, Sask., Lanigan, Sask., à Brandon, Man.; K, Emerson, Man., à Port Arthur, Ont., Sprague à Neepawa, Man., Portage-la-Prairie à Plum Coulée, Man.; L, Winnipeg, Man., à Kenora, Ont., Winnipeg à Victoria Beach, Man.; M, Rennie, Man., à Armstrong, Ont., Superior Junction à Rowan, Ont.; N, Sudbury à Cochrane, Ont., Armstrong à Cochrane, Ont., Bulletins servant d'index: Nivellement précis, lignes de niveau précis de l'arpentage géodésique du Canada dans les provinces de la Colombie Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba et dans la portion septentrionale de la province d'Ontario, au nord et à l'ouest de North Bay.

*Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.*—Loi des Territoires du Nord-Ouest; Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest; Loi sur le gibier du Nord-Ouest (et règlements); Règlements régissant les terres boisées des Territoires du Nord-Ouest; Règlements régissant les pâturages et prairies des Territoires du Nord-Ouest; Règlements concernant le pétrole et le gaz dans les Territoires du Nord-Ouest; Manuel des exploitants des puits de pétrole et de gaz; Rapport de la Commission d'enquête sur la possibilité de l'élevage pour la boucherie du renne et du bœuf musqué dans les régions arctiques et boréales du Canada; Iles canadiennes de l'Arctique; Le bison du Canada à l'état sauvage; Situation du district de Mackenzie en 1922; Les mines du district de Mackenzie en 1922; Cartes des Territoires du Nord-Ouest à l'échelle de 100 milles au pouce, indiquant les réserves de chasse; Loi du Yukon; Règlements régissant les terres du Yukon; Règlements concernant les homesteads; Règlements concernant les prairies et les pâturages du Yukon; Règlements concernant les terres boisées du Yukon; Cartes des Territoires du Nord-Ouest, 60 milles au pouce; Ordonnances imposant une taxe sur l'exportation des pelleteries et du gibier du Territoire du Yukon.

*Arpentage, topographie et cadastre.*—Cartes de l'Ouest du Canada par sections, ancienne série, prix 10 et 15 cents., selon le papier; cartes par sections, nouvelle série, plus détaillées quant aux routes, constructions, contours, etc., prix, 25c.; cartes des mêmes régions à plus petite échelle, prix 5c.; série de cartes du Territoire du Yukon, prix 10 et 15c., selon le papier; cartes des parcs nationaux et des réserves forestières du Canada ci-après indiquées: Banff et ses environs; partie centrale du